

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE

DOCUMENT D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE

Assurance Investissement et Patrimoine
23 rue de Richelieu 75001 Paris - 06 64 18 79 35 - jf.priou@divitiaepatrimoine.com
SAS au capital de 10 000 € - RCS Paris 917 484 800 – NAF 6619 B

Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr), sous le N° 22006056, en qualité de Conseil en investissements financiers et Courtage en assurance
Détentrice de la carte T n° CPI 7501 2022 000 000 550 délivrée par le CCI de Paris Île-de-France - Absence de détention de fonds, effet ou valeur - Assurance responsabilité civile professionnelle n°11420090 auprès de MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

DOCUMENT D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

1/ Présentation du cabinet

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE, SAS au capital de 10.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 917484800 est un cabinet de gestion de patrimoine. Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 22006056 (www.orias.fr).

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE est habilité pour exercer les activités suivantes :

- Conseil en investissements financiers (CIF),
- Courtier d'assurances ou de réassurances (COA),
- Transactions immobilières et fonds de commerce

Les coordonnées de notre société sont :

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE
23 rue de Richelieu
75001 Paris
Site internet : www.divitiaepatrimoine.com
Mail : jf.priou@divitiaepatrimoine.com
Tel : 06 64 18 79 35

Toutes ces communications peuvent être utilisées pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès **ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE**.

2/ Présentation des services

Le conseil en investissements financiers

Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Toutefois, en tant que CIF, **ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE** est susceptible de fournir des conseils en investissement de nature non indépendante.

A ce titre, notre conseil repose sur une analyse diversifiée de manière restreinte des instruments ou services financiers disponibles sur le marché et sans pour autant analyser l'ensemble des offres, instruments ou services des entités partenaires. Enfin, notre mode de rémunération repose sur la perception de rétrocession de la part de nos partenaires.

L'intermédiation en assurance - Courtier

Le Conseiller, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription.

Courtier en assurance catégorie B

Au titre de cette prestation, notre préconisation est fournie sur un conseil approprié.

La transaction sur immeubles et fonds de commerce

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7501 2022 000 000 550 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris Ile-de France. Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

3/ Garantie financière et responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de nos activités, **ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE** a souscrit à une garantie financière de € auprès de MMA IARD sous la police n° 114240090, 14 Boulevard Marie Alexandre Oyon, 72030, Le Mans.

Garanties	
Garanties financières	Montants de garantie
IAS	115.000 €
IOBSP	115.000 €
Transaction immobilière	110.000 €

Responsabilité civile professionnelle	
Activités assurées	Montants de garantie
	Par sinistre, par année d'assurance
IAS	3.000.000 €
CIF	3.000.000 €
IOBSP	2.500.000 €
Transaction immobilière	2.500.000 €

4/ Partenaires

Partenaires assurance	Partenaires financiers
Alpheys Vie, AXA, Eres, Generali, Henner, Metlife, Mieux Etre, One Life,	Lynceus Partners

Partenaires IOBSP	Partenaires Immobilier
néant	En cours

Plateformes : Alpheys

5/ Politique de traitement des réclamations

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

- par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet, ou auprès de votre interlocuteur habituel : 23 rue de Richelieu 75001 Paris
- par courriel : jf.priou@divitiaepatrimoine.com
- par téléphone : 06.64.18.79.35

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel au Médiateur suivant :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF

▪ **Médiateur de l'AMF**

Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02
Par courrier électronique : Formulaire de demande de médiation et charte de la médiation disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

Pour un différend dans le cadre des activités d'assurance

▪ **La Médiation de l'Assurance**

TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet :
<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour un différend dans le cadre des activités d'IOBSP et Immobilières

▪ **Médiation de la consommation - ANM Conso**

62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp
Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

- Pour un différend avec un client entreprise **Médiateur de l'ANACOFI**
92, rue d'Amsterdam
75009 Paris

6/ Autorités de contrôle

Pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier :

▪ **AMF**

Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75 082 PARIS Cedex 02

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance et Intermédiaire en Opération de Banque et de Services de Paiement :

▪ **ACPR**

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 Place de Budapest
CS 92459,
75436 Paris

Pour l'activité de transaction immobilière :

▪ **DGCCRF**

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes, 56 boulevard Vincent Auriol Télédoc 042, 75013 Paris Cedex 13

7/ Rémunérations

Prestation de conseil non-indépendant

Au titre de son activité de conseil non indépendant, **ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE** peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Prestation d'intermédiation en assurance

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE peut être amené à percevoir une rémunération sous forme de commissions ou rétrocommission par les établissements partenaires des produits auxquels vous aurez souscrits.

Prestation d'opérations de Banque et de Services de paiement

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE est rémunéré sous forme d'honoraires ou de commissions perçues par le partenaire bancaire sélectionné.

Prestation d'intermédiation immobilière

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE est rémunéré par le client sur la base d'un pourcentage de commissions liée à son activité.

Autres avantages non monétaires mineurs perçus par le cabinet :

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE peut recevoir des avantages non monétaires mineurs raisonnables, proportionnés, d'une ampleur limitant sa probabilité d'influencer ses services tels que des informations ou des documents relatifs à un instrument financier ou à un service d'investissement, des participations à des conférences ou séminaires concernant les caractéristiques et avantages d'un instrument financier ou d'un service d'investissement, non susceptibles d'engendrer de conflit d'intérêts.

Missions	Rémunération du Conseiller
Conseils portant sur des produits assurantiels, sur des instruments financiers et/ou des services d'investissement voire d'autres opérations de gestion du patrimoine	Totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum 0,75 %* de ceux-ci.
Transactions sur immeubles et fonds de commerce	8 % maximum.
Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement	1,5 % maximum des prêts obtenus.
Conseil en gestion de patrimoine	Taux horaire de 250€ HT soit 300€ TTC.

*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par le conseiller de la part d'un partenaire et pour un client.

8/ Politique de traitement des données personnelles

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Jean François PRIOU en qualité de responsable de traitement.

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre **ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE** et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et

ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Les données relatives à un prospect non-client peuvent être conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter : jf.priou@divitiaepatrimoine.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

9/ Mode de communication et mise à jour des informations

ASSURANCE INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE est amené à communiquer avec le client et fait ainsi parvenir les mises à jour de ces différentes informations par courrier postal, courriel, téléphone ou organisation d'entretiens physique.

Le client accepte de communiquer avec son Conseiller sur un support durable autre que le papier oui non

Fait à _____ le 01/12/22

Signature :